

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT N ° II-AS135

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	9 100 000	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	9 100 000
TOTAUX	9 100 000	9 100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'augmenter les budgets du Crédit national des épiceries solidaires.

Au sein du budget Solidarité, insertion et égalité des chances, le programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes » comprend notamment le budget réservé à l'aide alimentaire dans son action 14.

C'est au sein de cette action qu'est financé chaque année le Crédit National des Epiceries Solidaires (CNES). Créé en 2014, ce dispositif prend le relais des financements européens qui excluent les épiceries sociales et solidaires, du fait de l'obligation imposée de gratuité des denrées et permet aux épiceries d'acheter des denrées, de planifier leurs approvisionnements et ainsi de mieux répondre aux recommandations du Plan National Nutrition Santé en matière de nutrition santé.

A chaque crise, l'État a octroyé des moyens supplémentaires aux grandes têtes de réseau de réseaux de l'aide alimentaire pratiquant la distribution gratuite de denrées. Le montant du FSE + (anciennement FEAD) a augmenté de 100 M € sur le programme 2021-2027, auquel il faut ajouter les 30 M €, dans le cadre du fonds Mieux Manger pour Tous. Mais les nouvelles formes d'accès à l'alimentation, telles que les épiceries sociales et solidaires ne bénéficient que très marginalement de ces annonces. Pourtant, la lutte contre la précarité alimentaire ne doit pas uniquement se focaliser sur la mise à l'abri de la faim via la distribution de colis mais prendre en compte les enjeux de qualité, de diversité de l'alimentation et de dignité des personnes telles que mentionné dans la définition de la lutte contre la précarité alimentaire au sein du Code de l'action sociale des familles (art L 266-1).

Le CNES n'a pratiquement jamais connu d'augmentation depuis sa création alors que la situation est de plus en plus compliquée :

- L'inflation sur les produits alimentaires atteint 15 % sur un an. Cette inflation impacte bien évidemment les épiceries sociales et solidaires, dont une part importante du budget est destinée à l'achat de denrées.

- Dans une enquête réalisée en septembre 2023, 25 % des épiceries du réseau UGESS connaissent un déficit budgétaire d'environ 20 000 € chacune.

- De nombreuses épiceries sociales et solidaires ont dû refuser d'accueillir de nouvelles personnes, faute de moyens suffisants. Pourtant, la précarité alimentaire s'accroît et ne touche plus uniquement les personnes situées sous le seuil de pauvreté mais toute une partie de la classe moyenne inférieure. Au sein du réseau de l'UGEES, on constate une augmentation de 20 % des publics pour l'année 2023.

- Les produits issus de la ramasse sont en forte baisse sur les cinq dernières années. Les épiceries sociales et solidaires de l'UGEES estiment la baisse de quantité à environ 20 %, sans compter que les produits réceptionnés sont de moins en moins bonne qualité, ce qui augmente le nombre de produits directement jetés.

- Le nombre d'épiceries sociales et solidaires a fortement augmenté ces dernières années : entre 2018, une étude de la DGCS estimait leur nombre à environ 1000. En 2023, celui-ci serait d'environ 1300. Le montant de l'enveloppe CNES par épicerie baisse alors chaque année pour faire face à la hausse des demandes.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement au regard de l'article 40 de la Constitution il est donc proposé de majorer, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, les crédits de l'action 14 du programme 304 de 9,1 millions d'euros par la minoration à due concurrence des crédits de l'action 11 du programme 124.

Naturellement il ne s'agit pas de pénaliser cette action et il appartiendra au Gouvernement de lever le gage sur cet amendement en cas d'adoption.

Cet amendement est travaillé avec l'Union Nationale des Groupements des Epiceries Sociales et Solidaires (UGESS).